



République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 14/10/2021		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 63
		Séance du 19 octobre 2021		
Membres en exercice : 11		L'An Deux Mille Vingt Un le Dix Neuf Octobre à 18 heures		
Présents : 9	Absents : 1	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,		
Représentés : 1	Pour : 10	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M		
Contre : 0	Abstention : 0	<u>Absent excusé</u> : MINAZZO D <i>procuration à MORESMAU JP</i> <u>Absent</u> : NICAISE V		

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS
A LA DRAC OCCITANIE, A LA REGION OCCITANIE ET AU DEPARTEMENT DE L'HERAULT
POUR LA RESALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PROTECTION DES TOITURES DE LA
TOUR DES PRISONS

Dans un souci de sécurisation de la Tour des Prisons, Edifice fortifié du XII^e siècle, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté en date du 06 mai 1965, il convient de procéder à la réfection de sa toiture en procédant à un Nettoyage et une dé-végétalisation (Enlèvement des arbres et de la végétation qui a envahi le toit).

Il est également nécessaire de procéder à l'obturation des baies de la tour par la pose de filets synthétiques ainsi qu'au nettoyage indispensable des fientes. Une accumulation de déjection sur plus de 20 cm de hauteur au sol a été constatée.

M. le Maire propose de solliciter l'aide

- de la DRAC Occitanie,
- de la Région Occitanie
- et du département de l'Hérault

Sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Financements	
Postes	Montant	Origines	Montant
Réfection des toitures	725.00 €	DRAC 50 %	2 037.50 €
Nettoyage des fientes	1 200.00 €	Région Occitanie	1 018.75 €
Pose de filets	2 150.00 €	Département Hérault	611.25 €
		Fonds Propres	407.50 €
Total	4 075.00 €	Total	4 075.00 €

Le Conseil entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- Autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie et du département de l'Hérault, conformément au plan de financement ci-joint,

- Dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune,

- Charge M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation

Envoyé en préfecture le 20/10/2021

Reçu en préfecture le 20/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

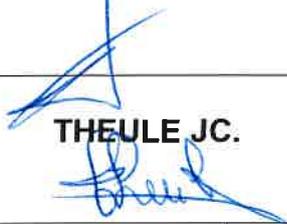
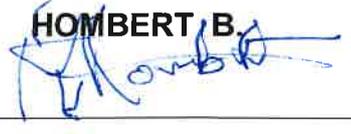
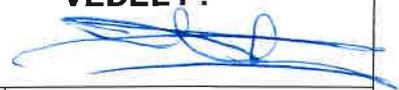
ID: 034-213402613-20211019-632021-DE 13ions.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. <i>PO</i> 	HOMBERT B. 	
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 	
NICAISE V.	KROGSDAHL A. 	STEHLE C. 	QUEVREUX M. 